

Le mot du maire

p.2

Vie communale

p.3

Vie associative E culturelle

p.16

Environnement

p.21

Professionnels

p.23

Recette

p.24

Divers

p.25

Infos pratiques

p.26

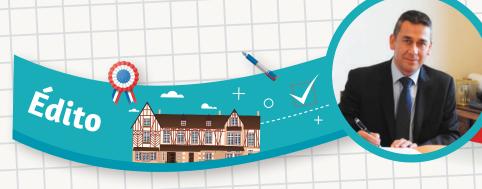
Rétrospective

p.28

Infos publication

Revue municipale et d'informations de la Commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin. Diffusion gratuite. Juin 2024. Directeur de la publication : S. Chouin, Maire Rédacteurs : Commission Communication Création : Wam!

Photo de couverture : Mairie Impression : Maxime Ollivier Le contexte éditorial peut conduire la commission communication à réduire qui modifier certains articles.



Chers Hilairois, chères Hilairoises

près 4 années de mandat municipal, la volonté et la détermination de l'équipe municipale restent intactes, comme au premier jour, pour assurer la qualité de nos services, pour soutenir une vie associative riche, pour améliorer la cadre de vie en protégeant nos espaces naturels et notre patrimoine, en rendant notre village beau et agréable à vivre par la réalisation de travaux d'amélioration des espaces publics, l'entretien des espaces naturels et boisés et du patrimoine communal.

Le début d'année voit traditionnellement les questions budgétaires débattues au sein du Conseil Municipal. Depuis de nombreuses années, les taux d'imposition de la fiscalité communale n'ont pas augmenté, ce sera le cas encore cette année, et ceci pour la 12º année consécutive.

Quant à notre endettement, il est à un niveau plus que raisonnable.

Les finances communales malmenées par la poursuite du désengagement de l'État par

la hausse du prix de l'énergie et des matières premières nous permettent cependant d'envisager l'avenir avec sérénité.

Au-delà de l'inflation, le rapport annuel de la Cour des Comptes sur la situation financière de l'État, un rapport sévère à l'égard de la trajectoire financière du Gouvernement à horizon 2027 peut nous inquiéter. En effet, selon les sages de la Cour des Comptes, l'État devra réaliser au moins 50 milliards d'euros d'économies ces trois prochaines années pour être capable de tenir ses engagements. Cela me laisse à penser que les collectivités territoriales et les communes seront certainement mises à contribution par des réductions de budgets ou de dotations afin de participer, une nouvelle fois, au redressement des comptes publics.

Quelles que soient les circonstances, nous nous devons d'avoir un regard optimiste sur l'avenir, de nous adapter et de trouver des solutions pour rendre la vie de nos habitants la plus agréable et sereine possible.

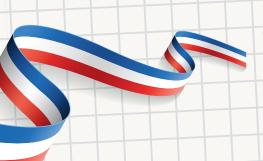
Compte rendu des derniers conseils municipaux



L'an deux mil vingtquatre, le neuf février à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Stéphane

CHOUIN, Maire, suite à l'annulation de la séance du 06 février dernier (quorum non atteint).

- PREND ACTE du rapport du Maire sur les délégations du Conseil Municipal
- **ADOPTE** à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2023



C'est en ce sens que nous avons dressé le bilan de l'exercice 2023 et de ses réalisations et voté une nouvelle fois à l'unanimité des élus le budget 2024.

Parmi les réalisations 2023, nous avons notamment achevé la construction du complexe sportif et associatif, aménagé un skate parc et deux terrains de basket 3x3, acquis un local pouvant accueillir un médecin (que nous recherchons activement), réalisé des travaux dans un local communal afin de pouvoir accueillir un nouveau commerce, réalisé des travaux de voiries et des travaux d'entretien dans nos écoles.

Les investissements 2024 se concentreront sur des acquisitions foncières afin d'anticiper les besoins en équipements communaux destinés à accompagner le développement de notre commune. Les travaux de voiries concerneront notamment la rue du Bouillon, la rue de l'Archer dans sa partie ancienne, les rues des Perrières et de la Gobette dans leur partie non urbanisée.

Le budget participatif est également reconduit et notre soutien aux associations toujours du même niveau.

Vous trouverez plus en détail dans ce bulletin municipal les orientations budgétaires que nous avons prises et le détail des investissements en cours et projetés, dont celui du budget participatif qui a été reconduit cette année.

Le budget primitif communal pour l'année 2024 s'équilibre en fonctionnement à 3 212 492 € et en investissement à 2 853 912 €.

En cet instant, je tiens à remercier chaleureusement les membres de l'équipe municipale pour leur implication dans la vie quotidienne de notre village. Chaque élu est un élu de proximité auprès de chaque administré. Chaque jour, nous tentons de bâtir un village agréable.

Une nouvelle fois, je salue le travail remarquable des agents communaux. Sans leur implication, il serait difficile de mener à bien nos projets et les tâches quotidiennes municipales.

Avec un tel dynamisme, c'est donc plein d'espoir et de confiance que nous poursuivrons notre mission. Les associations et la commune essaient d'animer notre village et nous vous informons des événements sur nos différents supports de communication : le P'tit Hilairois, le site internet, Facebook, Citykomi, le bulletin municipal. Ces moments et manifestations participent au bien vivre ensemble et à notre qualité de vie, c'est pourquoi je remercie ici les bénévoles des associations pour leur engagement.

D'autres personnes sont à mettre à l'honneur pour le travail qu'ils fournissent

depuis de nombreuses années à votre service, ce sont les acteurs et animateurs de notre médiathèque qu'il ne nous serait peut-être pas possible de maintenir sans leur investissement. Je les en remercie très sincèrement ici.

Le mois de mai a été aussi l'occasion de renouveler notre jumelage avec nos amis allemands de la ville d'Erkheim. Cette année nous étions reçus à Erkheim lors du week-end de l'ascension. Je tiens à remercier les présidents des comités de jumelage actuels et plus anciens et tous ceux, qui ont contribué, par leur engagement actif et personnel au développement prospère de notre jumelage et particulièrement cette année les musiciens de la Société musicale de SAINT-HILAIRE SAINT-MESMIN pour leur présence lors de ce séjour en Bavière.

Avec mon équipe, nous souhaitons continuer à développer nos projets avec toujours la même passion et cette envie qui nous anime.

Nous comptons sur votre soutien pour que notre village continue à être un lieu de sérénité dans une période tourmentée tant au niveau national qu'international.

De nouvelles idées, de nouveaux objectifs toujours au service du bien-être des Hilairoises et des Hilairois.

Soyez heureux, passez un bel été.

Bien cordialement, Le Maire,

Stéphane CHOUIN

- **DECIDE** d'identifier les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'ENR suivantes :
- Photovoltaïque au sol, sur environ 37 hectares
- Photovoltaïque en toiture, sur tout le territoire communal en dehors des exceptions définies
- Agrivoltaïque, sur environ 27 hectares
- Géothermie de surface, sur tout le territoire communal en dehors des exceptions définies
- ADOPTE le projet de l'association Prévention Routière ayant pour objet de mettre en œuvre une opération de prévention des accidents de la route lors d'ateliers (autochoc, trottinettes, vitesse) pour un montant de 1 000,00 TTC, **SOLLICITE** la subvention de 800,00 € auprès de l'État correspondant à 80 % du montant du projet
- **SOLLICITE** la subvention de 137 597,95 € auprès de l'État correspondant à 80 % du montant du projet de travaux envisagés à la fois dans la cour de l'école maternelle et celle de l'école élémentaire
- APPROUVE l'ajout des familles d'achat suscitées à la convention de groupement de commandes passées entre Orléans Métropole, le C.C.À.S. d'Orléans et les communes de la Métropole, AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents et IMPUTE les dépenses sur les crédits inscrits aux différents budgets de l'exercice 2024
- DÉCIDÉ de verser une participation financière de 47 € (arrondi) par enfant, en déduction du reste à charge de la famille, pour 6 élèves dont 1 partira en classe découverte et 5 participeront à une classe cinéma

- ADOPTE la création de l'emploi proposé et MODIFIE, en conséquence, le tableau des effectifs, à compter du 09 février 2024
- AUTORISE Monsieur le Maire à engager les frais établis par la SAFER du Centre nécessaire à la préemption de la parcelle de 555m², cadastré ZY 62, sise « Sous les Seize Arpents » à Saint-Hilaire-Saint-Mesmin (45160), à signer l'acte d'achat de la parcelle au profit de la Commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin et, suite à son acquisition, à mettre en location le terrain auprès d'une exploitation agricole du secteur environnant la commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin
- APPROUVE la convention-cadre de réservation de logements sociaux à conclure avec LogemLoiret et AUTORISE Monsieur le Maire à la signer
- APPROUVE la convention-cadre de réservation de logements sociaux à conclure avec France Loire et AUTORISE Monsieur le Maire à la signer
- APPROUVE la convention-cadre de réservation de logements sociaux à conclure avec Valloire Habitat et AUTORISE Monsieur le Maire à la signer

La séance est levée à 19 h.



L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six Mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Stéphane CHOUIN, Maire.

- PREND ACTE du rapport du Maire sur les délégations du Conseil Municipal
- ADOPTE à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 9 février 2024
- **DÉCLARE** que le compte de gestion du budget principal dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part
- APPROUVE le compte administratif du budget principal de la commune de l'année 2023, **DÉCIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement du budget principal de l'année 2023 d'un montant de 666 863,21 € à l'article 1068, afin de financer les travaux d'immobilisations corporelles et **DÉCIDE** de reprendre le résultat de la section d'investissement au compte 001 en recettes d'investissement
- **FIXE** comme suit les taux applicables aux diverses impositions communales au titre de l'année 2024 :
 - Taxe d'habitation (pour les résidences secondaires) 17.20 %
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties 48.54 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 85,93 %



- **VOTE** le Budget unique de la commune de l'année 2024 qui s'équilibre à la somme de :
- En fonctionnement à 3 212 491,75 euros
- En investissement à 2 853 911,96 euros
- **VOTE** les subventions 2024 :

LIBELLE	MONTANT FONCT en €	MONTANT INVEST en €
SUBVENTIONS ASSOCIATIONS HILAIROISES		
Amicale des Parents d'Élèves	500	400
Association Familiale	300	100
Association Producteurs de Cerises	100	-
Brin de talent hilairois	400	
Club de l'Amitié	500	
Club Photos	500	1 790,00
Comité de Jumelage	2 100,00	-
Comité des fêtes intercommunal des Muids	500	-
Comme on danse	1 850,00	

Vie Communale

LIBELLE	MONTANT FONCT en €	MONTANT INVEST en €
Cyclo randonneurs de la Pointe de Courpin	200	-
Eco Hand Ball	4 500,00	_
Eco Hand Ball location gymnase Orléans	666,75	
Eco Hand subvention exceptionnelle "Hand à l'école"	500	
Festhilaire	3 500,00	-
La Pie Chorus	1 000,00	-
Peintres en Herbe	1 100,00	
Pok'Air	300	
Racing Club	3 200,00	-
Société de Chasse	200	-
Société histoire locale	400	
Société de Musique	23 000,00	
Société de Musique subvention exceptionnelle transport Erkheim	6 000,00	
Sport Loisirs GYM	600	
St Pryvé St Hilaire Football Club	16 000,00	-
Troupe de la Luette	1 500,00	
ASRA45 Roller	300	
SOUS TOTAL	69 716,75	2 290,00
SUBVENTIONS-ÉCOLES (OBLIGATOIRES)		
Écoles La Providence Olivet + Notre-Dame de Cléry (34 enfants x 41€)	1 394,00	-
École St Charles (5 enfants x 41 €)	205	-
École Saint-Marceau (2 enfants x 41 €)	82	-
École Sainte Croix Sainte Euverte (4 enfants x 41 €)	205	-
École Maternelle (5 classes)	4 939,00	675
École Primaire Coopérative 1ère demande (séjours)	9 000,00	-
École Primaire Coopérative 2ème demande (8 classes)	2 000,00	
SOUS TOTAL	17 825,00	675
SUBVENTIONS DIVERSES À CARACTÈRE SOCIAL		
ADPEP 45	100,00€	
Asso l'arche des souvenirs (Cléry St André)	100,00€	
Association des conciliateurs de justice de la Cour d'Appel d'Orléans	100,00€	
Campus des Métiers et de l'Artisanat	80,00€	
La grande lessive	50,00€	
Les bibliothèques sonores	70,00 €	
Loiret Nature environnement	150,00 €	
Prévention routière	250,00 €	
SOUS TOTAL	900	-
TOTAL GÉNÉRAL	88 441,75	2 965,00

Il est précisé que le Tennis Club de St-Hilaire St-Mesmin a perçu une subvention d'un montant de 18 000 € par la Ligue du Centre de Tennis dans le cadre des travaux de construction de la salle de tennis du complexe sportif et associatif, somme qui aurait dû être perçue par la Commune, maître d'ouvrage du projet.

De ce fait, la subvention municipale continue d'être octroyée à l'association, à savoir $5\,000\,€$ (demande initiale) + $1\,800\,€$ (opération tennis à l'école) + $500\,€$ (40° anniversaire de l'association) pour l'année 2024. Cependant, ces montants ne seront pas versés à l'association, mais viendront chaque année en déduction des $18\,000\,€$ jusqu'à épuisement.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens avec la Société Musicale de St-Hilaire St-Mesmin pour l'année 2024
- ATTRIBUE des frais de représentation à Monsieur le Maire, FIXE le montant de cette enveloppe annuelle à 2 000 euros, PRÉCISE que les frais de représentation seront pris en charge dans la limite de cette enveloppe annuelle, sur présentation de justificatifs correspondants.
- APPROUVE le renouvellement d'une participation financière de la Commune pour la destruction des nids de frelons asiatiques situés sur le territoire communal sur l'année 2024 et suivantes jusqu'à fin du mandat actuel
- APPROUVE le renouvellement d'une participation financière de la Commune pour la destruction des nids de chenilles processionnaires situées sur le territoire communal limité au tissu bâti sur l'année 2024 et suivantes jusqu'à fin du mandat actuel
- APPROUVE le renouvellement d'une participation financière de la Commune afin d'encourager l'achat et l'installation de récupérateurs d'eau à destination des hilairois sur l'année 2024



- **DÉCIDE** de devenir service enregistreur de toute demande de logement locatif social et de délivrer au demandeur un Numéro Unique Départemental, **UTILISE** pour ce faire le système d'enregistrement national des demandes de logement locatif social, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention entre le préfet et les services enregistreurs du Loiret concernant les conditions et les modalités de mise en œuvre du système d'enregistrement national, **MANDATE** la Maison de l'Habitat pour la réalisation d'une partie ou de l'ensemble des missions afférentes à l'enregistrement des demandes de logement social
- **DÉCIDE** de mettre en place le dispositif de remise de bons cadeaux auprès des bénévoles (Médiathèque et Monsieur BESDRUNES) qui ont œuvré sur l'année 2023, **ACCEPTE** de verser des bons d'achats d'une valeur globale de 70 € par bénévoles, **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au paiement de la facture correspondante à la valeur des bons cadeaux achetés
- **DÉCIDE** de verser une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents de la collectivité pouvant bénéficier du dispositif prévu par le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023
- AUTORISE Monsieur le Maire à engager les frais nécessaires à l'acquisition de la parcelle de 5 511 m², cadastrée section ZE numéro 207, au lieudit « La Franquette », rue de la Gobette, à Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'achat de la parcelle au profit de la Commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, AUTORISE Monsieur le Maire, suite à son acquisition, à mettre en location le terrain auprès de la commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin et d'une exploitation agricole du secteur environnant
- DÉCIDE de participer financièrement aux frais de remplacement des lanternes d'éclairage public ainsi que des adaptations sur les armoires de commande des rues mitoyennes avec la commune de Mareau aux Prés pour un montant de 3 124,52 €
- APPROUVE les propositions d'ajustement du périmètre de classement à risque incendie du massif de Sologne suite à la consultation lancée par Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher auprès des acteurs et élus du territoire dans lequel une Obligation Légale de Débroussaillement (OLD) sera instaurée

La séance est levée à 20 h 20.

Budget 2024

- Des taux communaux d'imposition sans augmentation depuis 2012.
- Une dette par habitant de 330 € bien inférieure à la dette moyenne de communes de même strate.
- Une capacité de désendettement de 1 année et 3 mois.
- Un budget voté à l'unanimité des membres du conseil municipal.

Bilan financier 2023 et Budget 2024 :

Le budget primitif communal pour l'année 2024 s'équilibre en fonctionnement à 3 212 491,75 € et en investissement à 2 853 911,96 €.

Ce budget 2024 est un budget qui réaffirme la volonté continue des élus du conseil municipal à investir pour préserver notre cadre de vie, l'entretenir pour maintenir notre patrimoine qu'il soit routier ou bâtimentaire. Ce budget traduit aussi l'engagement, l'activité et la réalisation des projets des différentes commissions municipales. L'utilisation des fonds publics issus des impôts et des subventions de l'État ou de différentes collectivités doit à la fois permettre l'entretien courant de notre commune, mais aussi le financement des équipements nécessaires dans le cadre du développement de notre commune.

On notera une hausse importante de nos dépenses réelles de fonctionnement, cette année encore, de plus de 5% due notamment à l'inflation que subit notre pays notamment sur le prix des énergies et des différentes matières premières et à la hausse importante de la masse salariale sur les 3 dernières années



Les recettes réelles de fonctionnement sont en très légère hausse de 1,65% du fait de recettes fiscales plus importantes qui sont la conséquence de la revalorisation des bases locatives par l'État. Il reste que la hausse de nos dépenses n'est pas compensée par une hausse identique de nos recettes ce qui constitue un problème qui handicape la performance de notre résultat d'exploitation et par ricochet nos futures capacités d'investissement. Il nous faut en effet maintenir notre capacité d'autofinancement à un niveau acceptable pour permettre le financement des investissements projetés.

Nous veillons dans tous les cas à la bonne et juste utilisation des deniers publics afin de concourir à l'intérêt général de notre commune. Les opérations d'investissement projetées sur 2024 sont détaillées ciaprès.

Bilan financier de l'exercice 2023

Dépenses 2023 :

Le bilan de l'année 2023 traduit à nouveau par une hausse soutenue des dépenses de fonctionnement de 5,45% du fait, notamment, de la hausse :

- De 7,20% des charges à caractère général,
- De 3% des charges de personnels notamment dues à l'augmentation du point d'indice de la fonction publique pour un juste rattrapage de l'inflation,
- De l'augmentation croissante des demandes de dérogations scolaires qui oblige la commune à payer les frais de scolarité demandés par les communes d'accueil.

Le dynamisme démographique de la commune lui permet toujours d'enregistrer des recettes nouvelles de taxes d'habitation (supprimée en 2023 hors résidences secondaires) et foncière et de taxe sur les terrains devenus constructibles. Ces recettes permettent aujourd'hui à la commune de maintenir le niveau d'entretien et d'investissement nécessaire au regard du service public à rendre à ses habitants.

Recettes 2023:

Le bilan de l'année 2023 traduit une hausse des recettes de fonctionnement de 1,65% qui s'explique essentiellement par la bonne dynamique de nos recettes fiscales et par la fréquentation accrue de nos services périscolaires (cantine, garderie périscolaire et centre de loisirs) alors même que le nombre d'enfants accueillis dans nos écoles est stable.

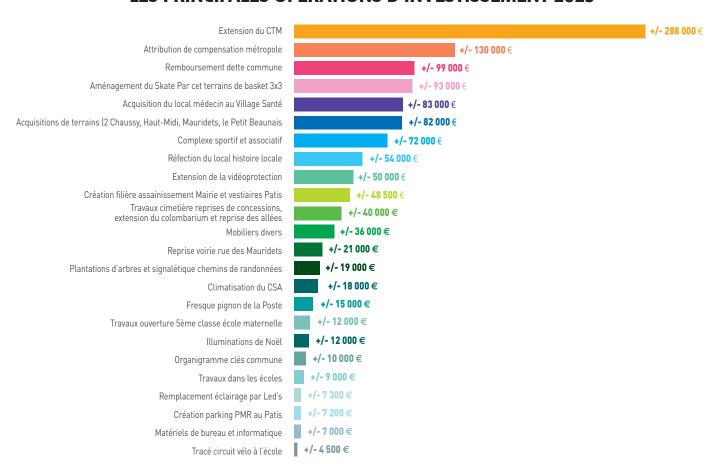
Après un résultat de fonctionnement en 2022 de 590 000 €, en hausse de 15% d'une année sur l'autre, le résultat 2023 s'élève à 667 000 € en hausse à nouveau 13%. Cette bonne orientation permet d'envisager sereinement le programme d'investissement à réaliser en 2024.

Le résultat de la section d'investissement pour l'exercice 2023 s'élève quant à lui à 470 000 €. Il sera lui aussi reporté pour être affecté aux opérations d'investissement programmées en 2024.



L'excédent global dégagé de l'exercice 2023 tenant compte de « restes à réaliser » s'élève à 1 040 000 €.

— LES PRINCIPALES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT 2023 —



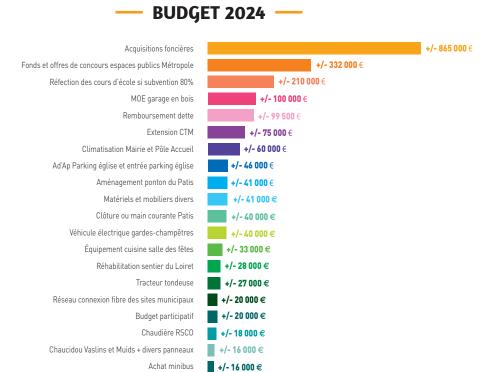
Les subventions d'investissements obtenues de l'État, de la Région Centre, du Département du Loiret se sont élevées à 406 000 € en 2023.

Budget 2024:

L'année 2024 sera marquée, en outre, par :

- La réalisation d'acquisitions foncières nécessaires à l'accompagnement du développement de notre village;
- La finalisation de la construction de l'extension du centre technique municipal;
- Les travaux de requalification de la rue du Bouillon ;
- Des travaux de voiries sur la rue de la Gobette et la rue des Perrières dans leur partie hors agglomération;
- La restauration du véhicule pompier Delaugère;
- L'engagement du projet de réhabilitation du garage en bois proche de la mairie ;
- L'aménagement d'un ponton d'observation du Loiret au Pâtis;
- La réhabilitation partielle du sentier du Loiret ;
- Des travaux à réaliser sur différents biens immobiliers communaux.

Les budgets inscrits pour notre programmation d'investissements sont notamment les suivants :



Le financement de ces investissements sera assuré par l'autofinancement communal essentiellement, mais également par l'obtention de subventions pour 33 000 € obtenues auprès de l'État, et du Crédit Agricole, par la revente au bailleur social « Les résidences de l'Orléanais » de l'ancienne bibliothèque et d'une maison pour 300 000 €, du fonds de compensation de TVA pour 200 000 €, l'équilibre final sera assuré par le recours à l'emprunt s'il s'avère nécessaire.

Les recettes de fonctionnement sont attendues globalement à l'équilibre.

Les dépenses de fonctionnement seront en hausse de l'ordre de 3 %.

Le conseil municipal renouvelle son soutien et maintient son accompagnement financier aux associations communales parce qu'elles créent du lien, de l'animation et sont essentielles à la vie de notre commune.

Les élus ont, cette année encore, décidé le maintien des taux de la fiscalité communale pour 2024. Ceux-ci seront donc à l'identique de 2023 et ce, depuis 2012. Les choix et décisions prises lors du vote du budget 2024 ont pour objectif l'amélioration de la qualité du service public rendu aux usagers, mais aussi par la création de nouveaux services dans un contexte financier qui se durcit et se complexifie plus encore chaque

Ce contexte financier nous incite à la prudence dans nos choix d'investissements et nos stratégies. Il nous faut en effet mesurer précisément l'impact de chacune de nos décisions et sa plus-value en termes de service public pour nos habitants.

L'étude des ratios applicables aux communes de notre strate démontre la bonne gestion et la bonne santé financière de notre commune tout en montrant en tendance à se dégrader légèrement.

Concernant la dette communale par habitant on notera le faible niveau de la dette par habitant qui s'élève à 330 € et une capacité de désendettement d'une année et 3 mois ce qui montre que la commune est peu endettée et nous ouvre des possibilités de recours à l'emprunt si cela s'avère nécessaire.

De façon plus synthétique, graphique et chiffrée, vous retrouverez la décomposition par section fonctionnement et investissement des grandes masses financières qui résume le budget primitif 2024.



Pose de la 1^{re} pierre de 5 logements neufs, dans le quartier de la Millasse

Les 5 logements neufs, maisons de ville situées de part et d'autre de la venelle de la Millasse, font partie d'un projet de 11 logements sociaux, projet conduit par les Résidences de l'Orléanais.

Cette cérémonie s'est déroulée dans la cour de l'ancienne mairie, au 1010 route d'Orléans, en présence de M. Stéphane Chouin, maire, de M^{me} Cornaire et M. Parnet, respectivement Présidente et Directeur Général des Résidences de l'Orléanais, de M. Vanadarès (Action Logement), de M^{me} Guignard (Habitat Logement Métropole), et M. Lours architecte.



Les entreprises qui interviennent sur le chantier étaient également présentes, ainsi que des élus et des agents de la mairie.

M. Lours a expliqué toute la démarche d'intégration des nouvelles constructions dans le quartier.

Propos fortement relayés par Stéphane Chouin, qui s'est félicité de la prise en compte des échanges et des souhaits exprimés par l'équipe municipale.

Il a indiqué que ce programme était une réponse partielle à la problématique de logements sociaux (loi SRU), mais aussi l'illustration parfaite d'une volonté de privilégier des projets de qualité s'intégrant parfaitement dans le paysage urbain communal, sans en altérer l'identité.

M^{me} Cornaire a insisté sur l'aspect particulier de ce projet, associant



pour moitié des constructions neuves (5 logements) et de la réhabilitation (6 logements). Elle a également exposé le montage financier (fonds propres, emprunts, subventions), pour un budget de 2 500 0000 euros.

M. Parnet a indiqué que la livraison des logements était prévue pour l'été 2025.

La pose symbolique de la 1^{re} pierre, sur laquelle est gravée la date du 18/04/2024, s'est ensuite déroulée sous les applaudissements chaleureux de l'assemblée.

Réflexions et Partages

Retour sur la soirée REAAP (réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents) du mardi 13 février 2024 au pôle accueil des vergers sur le thème « concilier vie parentale, vie professionnelle et fonction parentale » à laquelle 10 parents ont participé.

La soirée fut appréciée par les participants et les échanges avec la psychologue Céline Ledoux précieux, notamment pour oser dire non, prendre soin de soi, accepter ses limites et écouter ses émotions.

« Être parent aujourd'hui » peut être complexe et questionner.



La commune s'engage depuis plusieurs années à proposer des soirées ou matinées d'échanges autour de sujets liés à la parentalité, si vous avez des suggestions, n'hésitez pas à les indiquer par mail à rpe@mairie-st-hilaire-st-mesmin.fr

Valoriser le Métier d'Assistante Maternelle

Depuis 2020 chaque année, il y a une baisse de 10 % du nombre d'assistantes maternelles sur la commune.

Afin de promouvoir cette activité professionnelle et de susciter des envies de formation ou de reconversion professionnelle, une exposition, créée par la CAF, les RPE et le Département, s'est implantée dans plusieurs lieux de la ville et s'est clôturée par une permanence en mairie où l'animatrice du relais a pu donner des informations sur cet indispensable métier.

La campagne de communication du département « les petits Loirétains recrutent » continue, n'hésitez pas à en parler autour de vous.

Le relais s'engage dans ses missions à l'accompagnement et le soutien des assistantes maternelles dans leur pratique professionnelle. Dans ce cadre, deux soirées inter-RPE avec les villes d'Olivet et St-Pryvé-St-Mesmin ont eu lieu cette année sur le thème du bien-être. L'une autour de l'automassage, les techniques de respiration et de relaxation, l'autre



sur la santé environnementale. Ce rendez-vous entre relais créé en 2019 est toujours apprécié des assistantes maternelles, un moment pour échanger et se retrouver entre professionnelles de l'accueil du jeune enfant.

Le spectacle annuel Petite enfance « Pierre et le loup » a réuni 19 enfants de l'ALSH et 8 enfants accueillis chez des AM. Un sympathique moment dans le respect d'un des points de la charte nationale d'accueil du jeune enfant : « Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels ».

Le repas des anciens

Le dimanche 24 mars, Carlos et Wilfried ont régalé les 122 convives du traditionnel repas annuel de nos aînés.

Assiette landaise et son foie gras, magret de canard aux girolles, mais bien sûr apéritifs et desserts délicieux furent préparés dans la cuisine du restaurant scolaire, puis servis dans une salle aux airs de printemps.

Jean-Pierre Madijowski, Chanteur-Accordéoniste-Clavieriste, a animé cet après-midi festif, ce qui n'a pas empêché certains des convives de chanter, jouer également de l'accordéon, afin de laisser libre cours à leur corde artistique.

Claire-Marie, Lara, Lou, Manon et Lucie ont parfaitement rempli leur rôle de serveuse d'un jour, serveuse, mais pas que, car elles ont géré la vaisselle et le rangement au fur et à mesure et ont vraiment été partie prenante dans la réussite de cette journée!

Merci à tous, à Carlos, à Wilfried, aux élus présents, et à l'année prochaine!







Nabucco

Quelle belle aventure culturelle!

Cette année la municipalité a renouvelé son partenariat avec la Fabrique Opéra.

Tout a commencé le samedi 17 février à 17h à la salle multiactivités du gymnase, avec la participation d'élèves de l'école de musique et de musiciens de l'harmonie hilairoise. Clément JOUBERT, directeur artistique et chef d'orchestre, a présenté à une salle comble l'opéra 2024, Nabucco.

Puis des bénévoles de la Fabrique Opéra sont venus toute la matinée le mercredi 21 février faire une animation à l'accueil de loisirs. Ils présentaient un jeu de piste, un quizz et un jeu d'ombres auxquels les enfants ont participé.

Les 14 et 15 mars, les associations sportives du gymnase ont laissé leur place à l'orchestre de la Fabrique Opéra, à la recherche d'un lieu pour ses répétitions. Les accords de Nabucco ont remplacé les sifflets des arbitres et encouragements des spectateurs!

Le 19 mars, les enfants de l'école ont assisté à la première partie de la répétition de Nabucco au Zénith. Le transport, pour faciliter les déplacements, a été pris en charge par la municipalité et l'USEP.

Pour finir, le 28 mars, Clément Joubert est revenu à Saint-Hilaire expliquer aux enfants de l'école primaire, des passages de l'opéra qu'ils n'auraient pas vus ou pas compris, et répondre à leurs questions.

Tous ces moments ont été de très belles rencontres!

Concours photo « St-Hilaire au fil des saisons »

Cette première édition a suscité l'intérêt et l'engouement des Hilairois. Une réussite tant par la qualité des photos présentées que par la participation. Plus de 40 photos ont été réceptionnées.

Ce concours avait pour but de valoriser les paysages de la commune au fil des saisons.

Le souhait était de mettre en valeur le regard que chaque participant porte sur la commune dans une démarche de partage.

Chacun a eu à cœur de présenter « St-Hilaire au fil des saisons »

Un grand merci à tous les participants.

LES 10 PHOTOS RETENUES :

- Angélique Lopez Roger
- Anne-Luce de St Hilaire
- Christian Jupilliat
- Gérard Pinault
- Jean-Pierre Cibois
- Luc de Saint-Louvent



de la Loire à vélo

La grande lessive 2024

Cette année, la grande lessive, rendez-vous annuel d'art éphémère, avait pour thème « Faire des bulles ».

Les enfants des écoles, du pôle accueil des Vergers, ceux accueillis chez les assistantes maternelles et quelques « grands enfants », agents de la collectivité, se sont prêtés au jeu.

Lors de cette journée, de nombreuses œuvres colorées accrochées par des pinces à linge sur la place des fêtes ont fait le bonheur de tous.

Quelle joie pour cette édition de recevoir la créatrice de ce mouvement populaire et aujourd'hui international, Joëlle GONTHIER, venue remercier la commune pour ces années de participation à ce projet!

L'artiste plasticienne a lancé ce mouvement en 2016 depuis un simple site internet. Aujourd'hui, simultanément dans de nombreuses villes de France et du monde, des dizaines de milliers d'artistes jeunes et adultes, amateurs ou non s'approprient les espaces publics, sur le même thème, le temps d'une journée.

Et si nous relevions le défi tous ensemble l'année prochaine, enfants, parents, habitants, agents, élus, commerçants, associations ! Qu'en pensez-vous ?



La prévention routière à Saint-Hilaire

Depuis le début du mandat (2020) la commune aménage l'espace public afin de le sécuriser davantage.

- UNIFORMISATION DES LIMITATIONS DE VITESSE dans toute l'agglomération,
- BANDES RUGUEUSES sur la route d'Orléans,
- nouveaux PASSAGES PIÉTONS.
- CHICANES et PASSAGES SURÉLEVÉS rue de Verdun,
- **CHAUCIDOUS** route d'Olivet, rue des Vaslins et bientôt route des Muids,
- CIRCUIT PÉDAGOGIQUE pour nos plus jeunes conducteurs de draisienne, vélo, trottinette tracé près de l'école élémentaire

• ..

C'est donc tout naturellement que Saint-Hilaire-Saint-Mesmin candidate pour devenir une ville prudente auprès de la Prévention Routière.

D'ores et déjà, nous donnons rendez-vous aux Hilairois(es) le samedi 7 septembre, lors du forum des associations, des ateliers et le simulateur de test-choc seront présents.





Le Code de la route et la réglementation des usagers de la route ne sont pas figés dans le temps. Ils évoluent régulièrement sous l'effet des changements d'habitudes, des évolutions technologiques ou des impératifs de sécurité routière. La méconnaissance de ces évolutions entraîne parfois des incompréhensions, voire des tensions entre les différents utilisateurs de l'espace public. Nous vous proposons de revenir sur quelques modifications ou nouveautés du code de ces dernières années.

LES PASSAGES PROTÉGÉS

Le non-respect de priorité aux piétons a été durci en 2018, avec un retrait de points passant de 4 à 6 points (et une amende forfaitaire de 135 euros).

LES CYCLISTES

Il faut faire la différence entre les pistes cyclables obligatoires qui sont signalées par un panneau de forme ronde et celles qui sont conseillées et dont le panneau qui les signale est de forme carrée.









PISTE OU BANDE OBLIGATOIRE POUR LES CYCLES (DÉBUT ET FIN)

Dans les rues et zones limitées à 30 km/h et dans les zones de rencontre limitées à 20 km/h, les cyclistes sont autorisés à circuler à contre sens dans les rues en sens unique.

Automobilistes, quand vous coupez une rue à sens unique, regardez des deux côtés! Piétons quand vous traversez, faites de même.

L'article R431-7 du Code de la route indique que les cyclistes peuvent circuler à deux de front.

RAPPEL

À vélo, il est interdit de porter à l'oreille tout dispositif susceptible d'émettre du son (écouteurs, oreillettes ou casque audio). L'usage du téléphone tenu en main est également interdit. En cas de non-respect de cette règle, vous êtes passible d'une amende forfaitaire de 135 €.

LES TROTTINETTES ÉLECTRIQUES ET AUTRES ENGINS DE DÉPLACEMENTS PERSONNELS (EDP) MOTORISÉS

Il faut avoir au moins 14 ans pour avoir le droit de conduire un EDP motorisé.

Le transport de passagers est interdit : c'est un engin à usage exclusivement personnel.

Il est interdit de porter à l'oreille des écouteurs ou tout appareil susceptible d'émettre du son.

Les EDP motorisés sont interdits de circuler sur le trottoir (En agglomération, ils ont obligation de circuler sur les pistes et bandes cyclables lorsqu'il y en a.)

Le port du casque est obligatoire hors agglomération, mais fortement recommandé en agglomération.

Il est interdit de circuler avec un engin dont la vitesse maximale n'est pas limitée à 25 km/h.

LES AUTOMOBILISTES

Il est autorisé de dépasser un cycliste en franchissant une bande blanche continue.

Les véhicules qui tournent à droite, ou à gauche doivent céder le passage aux cyclistes qui roulent sur des pistes (et bien sûr sur les bandes cyclables) qui traversent la chaussée sur laquelle il va s'engager.

Deux chaucidous⁽¹⁾ supplémentaires

Les très nombreux avis positifs recueillis auprès des utilisateurs du chaucidou de la route d'Olivet ont incité la municipalité à étendre ce dispositif.

Deux secteurs ont été ainsi aménagés:

- la rue des Vaslins, entre le pont de Saint-Nicolas et l'impasse du Chaussy, qui est empruntée par la boucle vélo n°16.
- la route des Muids, dans sa partie hors agglomération, pour faciliter et sécuriser les déplacements des habitants du hameau avec le centre bourg. Ce nouvel aménagement pourrait permettre d'envisager de nouvelles habitudes de déplacement à vélo. Une carte avec les temps indicatifs de déplacement vous est ainsi proposée.

(1) Les « chaucidous », contraction de chaussées à circulation douce, sont des routes composées d'une voie centrale pour les véhicules motorisés et de deux bandes latérales pour les cyclistes.



Ex. : Bourg de Mareau : **1,5 km, 6 min à vélo, 4 min a**vec un vélo électrique Bourd de St Hilaire : **3 km, 12 min à vélo, 8 min a**vec un vélo électrique





Opération Fleurissement des pieds de murs de notre commune

Pour la 3° année consécutive a eu lieu l'opération « Fleurissement des pieds de murs »

Celle-ci a rencontré un vif succès, car 80 foyers hilairois ont répondu présents.

Nous avons élargi notre offre en proposant des plantes grimpantes pour embellir nos trottoirs (murs, façades, grillages).

C'est un essai, si l'expérience s'avère concluante, nous la renouvellerons l'année prochaine afin de continuer l'embellissement de notre belle commune.

Portrait d'agents

Romain GUEMON, agent en charge des dossiers d'urbanisme et des élections a quitté les services municipaux au cours du mois d'avril dernier. Il intègre la direction de l'urbanisation et de l'habitat de la communauté d'agglomération de Blois. Nous lui souhaitons pleine réussite dans ses nouvelles missions et le remercions pour ces 5 années passées dans nos services.

Anne-Laure HERBET, recrutée pour succéder à Romain GUEMON a pris ses fonctions courant mars dernier. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Une autre figure emblématique des services a quitté ses fonctions au cours du mois de février dernier. Il s'agit de Sébastien FOURAGE en poste depuis 2014 sur la maintenance des bâtiments communaux. Il est remplacé depuis cette date par Charles-Henri CHATELIN, agent déjà en poste au sein des services techniques de la commune.



Les Hilairois ont un incroyable talent

On a toutes, tous, un savoir-faire, une dextérité, une capacité, voire un don, ... Mais reconnaissons-le, certain(e)s d'entre nous ont cette aptitude à se distinguer par un talent qui leur permet de monter sur scène « sous les feux des projecteurs ».

Nous voulons parler bien entendu des artistes, des comédiens, des musiciens,... Depuis 2008, l'association Festhilaire s'honore de proposer à tous les habitants de la commune une offre culturelle sous le signe de la diversité et de l'originalité.

Nous privilégions souvent des artistes locaux, mais sans exclusive, nous accueillerons en septembre 2024 des artistes de Montpellier. Des spectacles dits vivants que vous ne verrez pas à la télévision. Une invitation à sortir...

La commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin est riche en artistes talentueux. Récemment, nous avons programmé deux d'entre eux :



Benoit LAVOLLÉ groupe AKAGERA



Vincent VIALA
duo MILENA





Contacts référent arbitrage

Laurent Naudinet 06 84 78 27 60

@ Inaudinet@gmail.com

Le Saint-Pryvé Saint-Hilaire Football Club recherche des personnes passionnées par le football et intéressées par l'arbitrage. Si vous aspirez à jouer un rôle central dans le jeu, à contribuer à son bon déroulement et à acquérir une expérience enrichissante dans le monde du football, devenir arbitre représente une excellente opportunité.

Devenir arbitre présente de nombreux avantages et opportunités :

ÊTRE AU CŒUR DE L'ACTION

En tant qu'arbitre, vous intervenez directement dans le déroulement des matchs, veillant au respect des règles et assurant leur bon déroulement.

DÉVELOPPEMENT PERSONNEL

L'arbitrage favorise le développement de compétences cruciales telles que la prise de décision rapide, la gestion du stress et une communication eSicace.

EXPÉRIENCE ENRICHISSANTE

Vous aurez l'opportunité de collaborer avec des équipes, des joueurs et des entraîneurs de diverses catégories, ce qui élargira votre compréhension des dynamiques du football.

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

L'arbitrage peut ouvrir la voie à diverses opportunités de progression, que ce soit par l'obtention de diplômes et de certifications ou en accédant à des niveaux d'arbitrage supérieurs.

Que vous soyez débutant(e) ou expérimenté(e), le SPSH FC s'engage à vous fournir une formation auprès des instances fédérales et à vous accompagner tout au long de votre parcours d'arbitre.

Tournée de Crépes



Présente au marché du 14 avril, l'association l'HILAIROISE45 s'est lancée dans la confection de crêpes avec la participation d'Yves, spécialiste en chef, accompagné de Françoise, Jacqueline et Martine pour la vente.

Il fallait être matinal pour passer sur le stand, car, victime de son succès..., le stock a été épuisé en 2 heures! Pour notre première vente, 100 crêpes n'ont pas suffi à contenter tout le monde.

C'est une expérience très conviviale à renouveler pour, avant tout, satisfaire encore plus d'Hilairois!



L'Association Sports et Loisirs (ASL) Saint Hilaire

Depuis septembre 2023 et jusque fin juin, 122 licenciés participent aux activités proposées de GYM Adultes, GYM Séniors et Marche Nordique.

Pour la saison prochaine, les Membres du bureau de l'ASL St Hilaire seront présents au FORUM pour vous informer des horaires, des lieux, des tarifs et sur le contenu et le déroulement des séances.

Contacts:



michele.charvin@orange.fr



Évasions à l'Horizon



Notre association les Traces Hilairoises vous propose des sorties tous les dimanches matin de dix heures à midi environ.

Nous avons récemment fait, sur la journée, la vallée de la Conie dans le 28. Nous sommes allés en vélo assister à la manifestation des « caisses à savon » à Orléans.

Nous prévoyons le 23 juin une sortie à la journée à Yèvre-le-Châtel, forteresse médiévale.

Nous avons encore beaucoup d'autres projets de randonnée pour les mois à venir.

N'hésitez pas à nous rejoindre pour des sorties considales!

Contacts:

07 74 87 77 98

@ traces.hilairoises45160@gmail.com



Réélection du bureau à l'assemblée générale du 3 mars 2024

PRÉSIDENT

S. PELLOIS

TRÉSORIER

D. DEPOUX

SECRÉTAIRE

L. LOPEZ

SECRÉTAIRE ADJOINT

A. DUBOIS

VICE-PRÉSIDENTE

V. DESBANS







La Société Musicale poursuit ses activités!

Les activités de la Société Musicale se sont poursuivies en ce 1er trimestre 2024 avec :

- l'audition Not'en bouche des élèves de l'école de musique. Les familles ont pu écouter le travail de leurs enfants soit par pupitre d'instrument, soit au sein d'ensembles (musiques actuelles, orchestre junior, groupe de solfège, classe d'éveil...). Nos 7 professeurs s'étaient également rassemblés pour quelques morceaux.
- une conférence musicale, dans le cadre de la Fabrique Opéra. Le samedi 17 février, le chef d'orchestre Clément Joubert, accompagné de l'harmonie de St Hilaire, est venu donner des clés de compréhension de l'opéra sélectionné cette année : Nabucco.
- le carnaval organisé par l'APESH. C'est toujours avec plaisir que nous participons à son animation.

Pour les activités à venir, elles seront encore nombreuses et variées. À l'Ascension, une partie des musiciens de l'harmonie fera le voyage jusqu'à Erkheim dans le cadre du jumelage.

Nous vous donnons rendez-vous le **samedi 1**er **juin à 20h30** au gymnase pour notre **ciné-concert** et le samedi 15 juin pour une soirée champêtre avec l'association Traces Hilairoises.

Fin juin, les élèves de l'école de musique termineront l'année par une audition tandis que l'harmonie se retrouvera autour du fruit rouge local avec l'animation du marché aux cerises!

Pour la rentrée prochaine, les (ré)inscriptions pourront se faire dès le mois de juin, mais nous serons aussi présents au forum des associations pour répondre à vos questions.

Si vous êtes musicien, pratiquant ou ancien pratiquant, n'hésitez pas à nous rejoindre, nous travaillons dans une ambiance joyeuse et conviviale!



Contacts:

@ societe.musicale.sthilaire@gmail.com

@ sites.google.com/site/societemusicalesthilaire45/

furl9.fr/s6ZgUb

o societe.musicale.sthilaire

Risques incendie Nouvelles dispositions

Le massif de Sologne qui déborde sur la partie sud de la commune fait partie depuis février 2024 des zones particulièrement exposées aux incendies de forêt. (Arrêté du 6 février 2024 classant les bois et forêts exposés au risque d'incendie au titre des articles L. 132-1 et L)

De ce classement découlent des obligations légales de débroussaillement (OLD) dont figure ci-dessous un extrait. Elles ont pour objectif de limiter la propagation des incendies par la réduction des combustibles végétaux en garantissant une rupture de la continuité du couvert végétal et en procédant à l'élagage des sujets maintenus et à l'élimination des rémanents de coupes.

Extrait lettre Préfecture Loir-et-Cher du 28 février 2024

Les OLD incombent aux propriétaires de constructions, chantiers, installations de toute nature et aux gestionnaires d'infrastructures de transport, **situés à moins de 200 mètres** des bois, forêts, landes, maquis et garrigues identifiées à risque incendie au titre des articles L132-1 ou L133 – du Code forestier. La profondeur à débroussailler est de 50 m autour des constructions, chantiers et installations de toute nature, le maire peut porter cette obligation à 100 mètres.

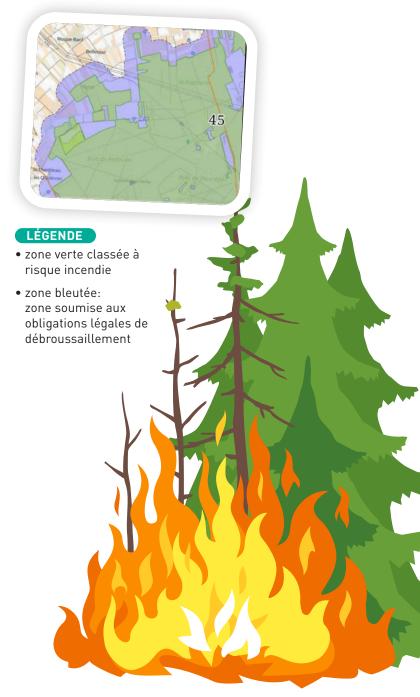
Les OLD concernent également les abords des voies privées donnant accès à ces constructions, chantiers et installations de toute nature, sur une profondeur fixée par le préfet dans une limite maximale de 10 mètres de part et d'autre de la voie.

L'État et les collectivités territoriales ou leurs groupements propriétaires de voies ouvertes à la circulation publique, doivent procéder à leurs frais au débroussaillement et au maintien en l'état débroussaillé de ces voies. La largeur est fixée par l'autorité administrative compétente de l'État dans les zones situées à moins de 200 mètres de bois et forêts. Les propriétaires des fonds ne peuvent s'opposer à ce débroussaillement dans la limite d'une bande de terrain d'une largeur maximale de 20 mètres de part et d'autre de l'emprise des voies (article L134-10).

Les OLD sont aussi applicables sur les terrains situés à moins de 200 m d'un massif classé et en zone urbaine délimitée par un plan local d'urbanisme rendu public ou approuvé, ou un document d'urbanisme en tenant lieu.

Le Maire **assure le contrôle de l'exécution des obligations** (art. L134-7) De plus, si les propriétaires concernés n'exécutent pas les OLD, la commune y pourvoit d'office après mise en demeure du propriétaire et à la charge de celui-ci (L134-9).

La carte ci-dessous permet, sans attendre son officialisation, de savoir si vous êtes concernés par cette obligation en fonction de l'implantation de vos propriétés et ou activités.



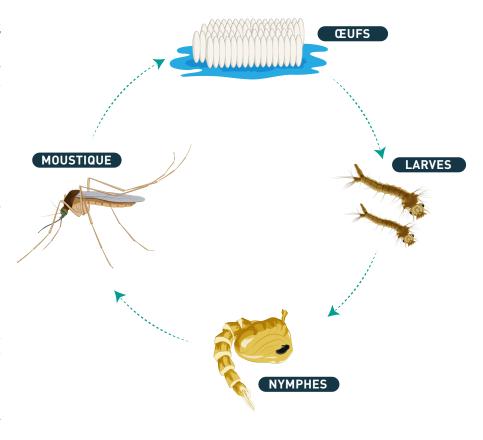
Chasse aux moustiques tigres et autres

Se faire piquer par un moustique est dérangeant, mais surtout peut porter atteinte à votre santé s'il a préalablement piqué quelqu'un de malade.

Sauf à se couvrir de la tête aux pieds ou à faire appel à divers répulsifs et/ ou pièges, les premières solutions pour éviter de se faire piquer consistent à éradiquer tous les lieux de ponte des moustiques que constituent les eaux stagnantes ou à les éviter en sachant que le rayon d'action des moustiques est d'une quinzaine de kilomètres.

Dans un esprit citoyen et à l'approche de l'été, vérifions dans nos jardins :

- qu'aucune zone humide ne subsiste et permettrait ainsi avant assèchement à des œufs d'éclore,
- qu'aucun objet ne se transforme en lieu de ponte :
 - en nettoyant régulièrement des soucoupes de pots de fleurs (les œufs éclosent au bout de deux à quatre jours),
 - en retournant ou supprimant tout ce qui peut se transformer en réceptacle d'eau de pluie.



Opération citoyenne de ramassage

de ramassage des déchets

Nous étions une quinzaine de volontaires. Nous sommes passés dans une grande majorité des rues de St-Hilaire où nous avons ramassé environ 25 kgs de déchets divers (bouteilles plastiques et verres, plastiques divers, nombreux mégots de cigarettes, ...) en 1 h 30. Merci à tous les participants!



Une nouvelle entreprise au service de la qualité artisanale Creuzot Menuiserie

Chères Hilairoises, chers Hilairois,

C'est avec une immense fierté que nous vous annonçons le lancement de l'entreprise CREUZOT MENUISERIE.

Fort de 15 années d'expérience, son gérant, Guillaume CREUZOT, Pryvatain d'origine et Hilairois depuis 2 ans, incarne l'expertise et le savoir-faire dans le domaine de la menuiserie. Sa créativité et son souci du détail font de lui un artisan fiable et de qualité.

Chez CREUZOT MENUISERIE, nous nous engageons à allier cette qualité artisanale avec un travail sur-mesure, afin de répondre pleinement à vos besoins.

Pour suivre nos réalisations et actualités : Facebook, Instagram & LinkedIn.

Services proposés:

- Menuiserie générale (d'intérieur et d'extérieur)
- Agencement sur mesure
- Installation cuisines
 & salles de bains
- Créations uniques selon vos besoins

Coordonnées:

- 02 38 47 39 32
- @ contact@creuzot-menuiserie.fr
- @ www.creuzot-menuiserie.fr









Lucie Lahellec

peintre décorateur diplomée

06 30 06 98 30

lafabriquedesmurs@gmail.com

Bonjour, je suis Sylvie MORIN, je rejoins l'équipe du Village Santé de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin les mercredis et vendredis dès le 1er mars 2024 comme psychologue clinicienne. Je suis spécialisée dans l'accompagnement des adultes et des personnes âgées.

Je pratique la psychothérapie classique ou la somatothérapie méthode Camilli qui est une relation d'aide par le toucher visant à soigner autant le corps que l'esprit.

J'accompagne aussi les personnes malades Alzheimer ou apparentés avec l'approche de la validation, une méthode de communication qui permet au malade de se sentir rejoint dans ce qu'il vit par la reconnaissance de ses émotions et besoins.

Mon rôle est aussi de soutenir leur aidant, car la maladie d'Alzheimer a un impact sur leurs proches comme le dit le slogan de France Alzheimer « un malade, c'est toute une famille qui a besoin d'aide ».

Présente les mercredis et vendredis au Village de Santé de St-Hilaire-St-Mesmin

06 82 22 27 93

osylvie.morin.psychologue@gmail.com



aux fraises

de Stéphane Bonnefoy

Stéphane nous fait le privilège de partager sa recette de la tarte aux fraises. Arrivé sur la commune en 2020 avec sa petite famille, il ouvre son laboratoire en 2021.

Aujourd'hui, les Hilairois(e) peuvent essayer sa recette, et la comparer avec la sienne (voir sur internet Bonnefoy pâtisserie).



Pâte sucrée :

250 ar de farine 125 gr sucre glace 125 gr de beurre 1 œuf

Crème pâtissière (à aromatiser selon les goûts)

250 gr de lait 62,5 gr de sucre 25 gr de poudre à crème 1 œuf 25 gr de beurre

Crème d'amande (pour le fond de tarte)

100 gr de poudre d'amande 100 gr de sucre 100 gr de beurre 2 gros œufs

1 CC rhum

500 grammes de fraises (de chez Monsieur Mercier)

PRÉPARATION

• Pâte sucrée :

Mélanger sucre glace, farine et beurre pour avoir une texture sableuse. Ajouter par la suite l'œuf. Laisser reposer 2h au réfrigérateur.

• La crème pâtissière :

Faire bouillir le lait, à part dans un récipient mélanger œufs, sucre et poudre à crème, blanchir le tout. Dès que le lait bout, verser une partie du lait dans le mélange sucre /œufs / poudre à crème, bien mélanger puis reverser le tout dans la casserole. Cuire 2 minutes après ébullition. Mettre au réfrigérateur.

• Crème d'amande :

Mélanger le beurre, poudre d'amande et sucre. Bien mélanger afin d'avoir une masse homogène. Ajouter les œufs et le rhum selon goût.



• Frangipane:

Bien battre au fouet la crème pâtissière froide afin d'avoir une texture lisse. Mélanger 70g de crème pâtissière avec la crème d'amande. Bien mélanger l'ensemble pour avoir une texture homogène. Mettre au réfrigérateur. Foncer un fond de tarte de diamètre 22 cm, piquer à la fourchette le fond, puis la mettre au réfrigérateur.

Après une heure de repos au frais, sortir votre fond de tarte, puis mettez la frangipane dans le fond de tarte, étaler sur tout le fond. Mettre au four à 180 degrés durant 20 minutes environ. Laisser refroidir.

Lisser le reste de la crème pâtissière. Ajouter l'arôme que vous souhaitez. Étaler le reste de crème pâtissière sur le fond de tarte cuit. Puis étaler vos fraises coupées en 4 à votre convenance puis la mettre au réfrigérateur avant de consommer sans modération.





Paroles d'enfants hilairois(es) 600

Nous sommes allés à la rencontre de nos plus jeunes Hilairois et leur avons demandé « Qu'est-ce qui t'énerve le plus au monde ? »

N : Les moustiques, la maîtresse quand elle se fâche et quand ils font du poisson à la cantine.

M : Quand mon petit frère casse mes lego

R : Quand je suis malade

C: Dormir dans un grand matelas, la pollution, qu'on coupe des arbres pour rien.

A : Les maladies, la pollution, les cirques avec des animaux qui n'ont rien à faire ici et quelques élèves à l'école





État **civil**

ILS SONT NÉS

- BOSSET CONDOM Naïa 31.10.2023 à ORLÉANS
- OKOLSKI Maé 28 .02.2024 à ORLÉANS
- 06.03.2024 à ORLÉANS
- PETIT Romane 03.04.2024 à ORLÉANS
- 02.05.2024 à ORLÉANS

diffusée dans notre bulletin municipal est établie à partir des avis de naissances sur lesquels est noté « les parents ont accepté une information dans la presse ».

S'il est indiqué « les parents ne souhaitent pas d'information dans la presse » alors la naissance de votre enfant ne paraîtra pas dans notre bulletin, sauf à votre demande, et ce pour respecter le Règlement Général sur la Protection des Données.

ILS SE SONT MARIÉS

- Audrey 18.05.2024
- FRANCIETTE Anaïs18.05.2024
- AVRIL Maxime et FOUTIEAU Margaux 18.05.2024

ILS NOUS ONT QUITTÉS

- 17.01.2024 ORLÉANS
- ST HILAIRE ST MESMIN
- 19.01.2024 ORLÉANS
- 24.01.2024 ORLÉANS
- FARCET Philippe 11.04.2024 CHAILLES
- VASLIN née ROBIN Josette 18.04.2024 ORLÉANS



Sécurité routière

	2022	2023
Nombre total d'infractions	72	58
Dont infractions stupéfiants- alcool	7	12
Total heures de sécurité routière	317	223
Nombre d'accidents corporels	0	2
Nombre de tués	0	0
Nombre de blessés	0	3

Intervention

	2022	2023
Nombre total d'interventions	101	61
Dont différends violences intrafamiliales	6	3
Dont accidents de circulation routière	5	6
Dont tapages	10	5
Dont divagations	0	0
Dont ivresses publiques et manifestes	0	0

ET DE LA SÉCURITÉ À ST-HILAIRE-ST-MESMIN

Délinquance

	2022	2023
Nombre total d'atteintes aux biens	29	19
Dont cambriolages	5	5
Dont vols liés aux véhicules	9	9
Destructions et dégradations	1	1
Dont dépôt d'ordures ou déchets	3	0

Prévention

	2022	2023
Actions de prévention en heures / gendarme	245	71

Présence

	2022	2023
Total heures / gendarme sur la commune	1 745	1 008

Rétrospective



Jumelage ERKHEIM



Cérémonie ERKHEIM



Marché du 14 avril 2024



Pose 1^{re} pierre 1010 route d'Orléans



Remise de chèque Delaugère et Clayette 1000 euros



Cérémonie du 8 mai



Remise prix concours photos 2023



Atelier petites réparations vélos